

Un engagement citoyen

L'engagement citoyen est le socle de l'organisation des secours en France. Il permet d'assurer des interventions rapides et efficaces, partout et pour tous.

245 800 pompiers assurent un départ toutes les 7,4 secondes

■ Le SSSM

Le Service de Santé et de Secours Médical (SSSM) compte 11 800 sapeurs-pompiers, dont 95% de volontaires. Il participe à près de 195 000 interventions par an, soit près de 5% des interventions totales des sapeurs-pompiers.

■ Qui sont-ils ?



4 600 MÉDECINS



550 PHARMACIENS



6 100 INFIRMIERS



200 PSYCHOLOGUES



300 VÉTÉRINAIRES

Votre contact :

SAPEURS ■ POMPIERS

DE FRANCE

www.pompiers.fr

Merci à notre partenaire



L'assureur de toute une vie



**SAPEUR-POMPIER
DU SERVICE DE SANTÉ
ET DE SECOURS MÉDICAL,
MOI AUSSI!**

FNSPF 2014. Photos de couverture : - Patrick Forget - Stéphane Gautier / Sagaphoto.com



SAPEURS ■ POMPIERS
DE FRANCE



Retrouvez...

- ☑ Les modalités et les conditions de recrutement,
- ☑ Les contacts près de chez vous,
- ☑ Les dates des concours professionnels,
- ☑ Les textes législatifs et réglementaires,
- ☑ Les actualités...

Pour en savoir plus :



MÉDECIN



« Je vis la médecine autrement. »

Médecin capitaine
Denis Cabaret (95)

INFIRMIER



« C'est une autre facette de mon métier d'infirmier. »

Infirmier principal
Philippe Caron (07)

PHARMACIEN



« Mon rôle est essentiel pour les équipes en intervention. »

Pharmacien commandant
Anne-Sophie Eynard (84)

Missions

- **Secours d'urgence aux personnes** : Apporter un renfort médical de proximité aux secours déjà engagés. Assurer une médicalisation dans l'attente de l'intervention éventuelle d'une équipe constituée (SMUR, ...). Participer aux plans de secours en cas de catastrophe.
- **Santé en service** : Évaluer l'aptitude médicale de vos collègues sapeurs-pompiers. Mener auprès d'eux une politique de prévention.
- **Soutien santé des opérations** : Apporter si nécessaire des soins aux sapeurs-pompiers blessés sur les interventions de grande ampleur ou comportant des risques particuliers.

Recrutement

- **Médecin sapeur-pompier volontaire** : Dès le 2^e cycle des études médicales et jusqu'à la fin de votre carrière, vous pouvez rejoindre le Service de santé et de secours médical en qualité de volontaire, pour un engagement de 5 ans renouvelable.
- **Médecin sapeur-pompier professionnel** : Recrutement sur titres (concours) ou par voie de détachement.

Missions

- **Secours d'urgence aux personnes** : Lorsque l'état de la victime le nécessite, assurer une réponse essentielle entre l'intervention immédiate des premiers secours et l'éventuelle prise en charge médicale. Délivrer des soins d'urgence et/ou d'antalgie sur protocole.
- **Santé en service** : Participer à l'évaluation de l'aptitude médicale des sapeurs-pompiers et à la mise en œuvre de la médecine préventive.
- **Soutien santé des opérations** : Apporter si nécessaire des soins aux sapeurs-pompiers blessés sur les interventions de grande ampleur ou comportant des risques particuliers.

Recrutement

Vous êtes infirmier diplômé d'État :

- **Infirmier sapeur-pompier volontaire** : Rapprochez-vous de votre Service départemental d'incendie et de secours (Sdis) pour connaître les modalités locales d'engagement.
- **Infirmier sapeur-pompier professionnel** : Recrutement sur titres (concours) ou par voie de détachement.

Missions

- **Secours d'urgence aux personnes** : Assurer la gestion et le suivi des médicaments, dispositifs médicaux et matériels médicosecouristes des véhicules de secours et d'assistance aux victimes, et des dotations des médecins et infirmiers de sapeurs-pompiers. Participer à la sécurisation des traitements et des soins.
- **Santé en service** : Participer à la politique de médecine préventive menée auprès des sapeurs-pompiers et être conseiller en matière de prévention des risques infectieux.
- **Risques particuliers** : Participer à la gestion des risques technologiques et environnementaux. Être un conseiller en matière de toxicologie.

Recrutement

Vous êtes pharmacien diplômé d'État et inscrit à l'Ordre national des pharmaciens :

- **Pharmacien sapeur-pompier volontaire** : Contactez votre Sdis pour connaître les modalités locales d'engagement.
- **Pharmacien sapeur-pompier professionnel** : Recrutement sur titres (concours) ou par voie de détachement.

Vétérinaires et psychologues sont aussi de plus en plus présents aux côtés des sapeurs-pompiers.

Renseignez-vous directement auprès de votre Sdis pour connaître les modalités de recrutement.